

Flexi Cover

Valable à partir du 1/1/2015

Besoin d'aide ? Des questions par rapport à ce document ? N'hésitez pas à contacter votre intermédiaire.

Description du produit	<p>Flexi Cover est une assurance décès flexible et financièrement intéressante pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- assurer un complément à la sécurité sociale- couvrir des droits de succession- couvrir un crédit d'investissement <p>Flexi Cover se caractérise par un tarif extrêmement concurrentiel et une flexibilité exceptionnelle, tant au niveau du paiement des primes que de la couverture, ce qui vous permet de prévoir une couverture adaptée à tous les types de besoins.</p> <p>Des garanties complémentaires très complètes et financièrement très intéressantes peuvent être couplées à Flexi Cover (voir fiche produit Garanties complémentaires).</p>
Groupe Cible	<p>Flexi Cover s'adresse aux personnes physiques et juridiques qui doivent couvrir un capital en cas de décès.</p> <p>Age de souscription : entre 18 et 65 ans, sauf succession : 80 ans.</p> <p>Age du terme : maximum 85 ans.</p>
Caractéristiques générales	<ul style="list-style-type: none">- Capital assuré: constant, baisse annuelle ou linéaire, ou schéma flexible. Capital assuré minimum (à l'origine) : 25 000 €- Tarif – commissions:<ul style="list-style-type: none">o Tarif très concurrentielo Forfait: 25 € (75 € pour primes uniques) par an (à augmenter de la commission forfaitaire)o Commission:<ul style="list-style-type: none">▪ Tarif T2 et +T2 (jusqu'à concurrence de 300 000 €) entre 0 % en 40 % (par défaut : 15 %) de la prime sans forfait + commission forfaitaire entre 0 € en 40 € (par défaut : 0 €) par an▪ Tarif Private Insurance (> 300 000 € avec une durée min. de 3 ans) entre 0 % en 15 % (par défaut : 10 %) de la prime sans forfait + commission forfaitaire entre 0 € en 40 € (par défaut : 0 €) par an▪ Tarif Exclusive T2 (> 300 000 € avec une durée inférieure à 3 ans) entre 0 % en 15 % (par défaut : 10 %) de la prime sans forfait; + commission forfaitaire entre 0 € en 40 € (par défaut: 0 €) par an

	<ul style="list-style-type: none"> - Primes : <ul style="list-style-type: none"> o Primes constantes, primes de risque ou prime unique o Durée du paiement de la prime: au choix o Fréquence: annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle - Fiscalité : <ul style="list-style-type: none"> o Epargne long terme (prime taxée) o Epargne pension (prime non taxée) o Assurance groupe (prime taxée) (*) o Engagement individuel (prime taxée) (*) o Assurance chef d'entreprise (prime taxée) (*) o Non fiscal (prime taxée) <p>(*) uniquement pour chefs d'entreprise indépendants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acceptation médicale: jusqu'à 50 ans et 300 000 €, questionnaire médical; autres cas: voir tableau des formalités médicales. - Pas de valeur de rachat ou de réduction (si la durée du paiement de la prime est supérieure à la moitié de la durée de l'assurance).
<p>Innovations</p>	<p>Deux têtes</p> <p>Ce produit peut aussi être réparti sur 2 têtes et le capital assuré est alors payé suite au premier décès. Cela permet au conjoint survivant, quel qu'il soit, de ne plus avoir de soucis financiers.</p> <p>Relax</p> <p>La plupart des assurances à capital décroissant ont une durée de paiement de prime équivalente à 2/3 de la durée de l'assurance. La formule RELAX offre la possibilité unique de répartir la prime sur l'ensemble de la durée de l'assurance, ce qui permet évidemment de diminuer la prime. En outre, nous prévoyons un capital assuré minimum. Ainsi, la prime annuelle pour le client est non seulement moins élevée, mais en outre, il est encore mieux assuré.</p>

Information importante :

Flexi Cover est une assurance décès. La couverture Flexi Cover vous permet d'être couvert dans le cas où vous décédez prématurément. Le capital décès de votre contrat sera versé aux bénéficiaires indiqués dans celui-ci.

La durée minimale d'un contrat Flexi Cover est de 1 an. Un contrat peut être souscrit au plus tard à l'âge de 65 ans. Flexi Cover est un produit d'assurance soumis au droit belge.

Votre conseiller financier est votre premier contact. Pour obtenir une offre de contrat vous permettant de prendre connaissance de la prime que vous devriez payer, n'hésitez pas à prendre contact avec lui.

En tant que client, vous avez plusieurs moyens de communiquer également avec Delta Lloyd Life :

[e-mail : client@deltalloydlife.be](mailto:client@deltalloydlife.be) courrier : Delta Lloyd Life SA, Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles téléphone : 2 238 88 11 fax : + 32 2 238 88 99

Les langues dans lesquelles nous communiquons sont le français et le néerlandais et toutes nos conditions générales, tous les contrats et autres documents sont disponibles dans ces deux langues.

Un produit d'assurance comporte des taxes et des impôts. Avant de réaliser des opérations, il est essentiel d'en connaître les conséquences. Votre conseiller financier pourra vous fournir ces informations.

Toute plainte éventuelle relative à un contrat Flexi Cover peut être adressée à :

- Delta Lloyd Life, Service Quality Team, avenue Fonsny, 38 à 1060 Bruxelles, plaintes@deltalloydlife.be en première instance ;

- ou au Service de médiation pour le consommateur à l'Ombudsman des assurances, square de Meeûs, 35 à

1000 Bruxelles, tél. : +32(0)2 547 58 71, fax : +32(02) 547 59 75, info@ombudsman.as, www.ombudsman.as, en dernier ressort.

Delta Lloyd Life SA, Entreprise d'assurances agréée par la BNB (Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles) et la FSMA (Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles) sous le n° de code 167 pour les Branches vie 21, 22, 23 et 27, la Branche 26 capitalisation ainsi que toutes les Branches IARD sauf assistance, caution et crédit (A.R. 29.3.79 - 18.1.82 - 17.10.88 - 30.3.93 - M.B. 14.7.79 - 23.1.82 - 4.11.88 - 7.5.93 - 10.8.03), dont le siège social est situé Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique - TVA BE 0403 280 171- RPM Bruxelles- Compte Bancaire : 646-0302680-54 - IBAN BE42 6460 3026 8054 - BIC BNAGBEBB.